
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 18 AVRIL 2017 À 16 H 02, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	David Laidley
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Christina Smith Theodora Samiotis
Absent	Philip A. Cutler
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 18 avril 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 18 avril 2016 soit adopté, avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Traverse pour piétons au collège Dawson (conseillère Forbes)
- Service de voiturier à la synagogue Shaar Hashomayim (conseillère Smith)
- Sécurité routière sur la piste cyclable du boulevard de Maisonneuve (conseiller Drury)
- Comité pour un rapport sur les recommandations découlant de la commission Charbonneau (maire Trent)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 4 avril 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 avril 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 4 avril 2016

La conseillère Samiotis rapporte que, pour faire suite à l'ouverture exprimée par la Ville quant à la demande de l'école Saint-Léon visant l'installation de salles de classe modulaires à titre de mesure temporaire, l'école a répondu au service d'Aménagement urbain une semaine plus tard et fourni un plan vague pour l'installation de trois salles de classe temporaires, sans calendrier ou date d'échéance. Elle informe le Conseil que M. Tom Flies, directeur adjoint de l'Aménagement urbain, a demandé à l'école de lui fournir plus d'information et l'a mise en garde en ce qui a trait à la difficulté accrue pour la Ville de prendre une décision quant à cette demande si la remise d'information supplémentaire est encore retardée.

La conseillère Forbes recommande que, étant donné que la Ville ne veut pas que les salles de classe modulaires soient installées dans le terrain de stationnement de l'école, car trop d'enseignants devraient alors stationner leur véhicule dans la rue, la Ville doit s'entretenir avec le prêtre de l'église voisine de l'école quant à la possibilité que les enseignants puissent stationner leur véhicule dans le terrain de stationnement de l'église pendant cette période temporaire.

- **Il est convenu** que la Ville s'entretiendra avec le prêtre de l'église adjacente à l'école Saint-Léon quant à la possibilité que les enseignants aient la permission de stationner temporairement leur véhicule dans le terrain de stationnement de l'église.

La conseillère Davis veut savoir si les salles de classe modulaires sont dotées de toilettes. La conseillère Samiotis répond que l'école n'a pas fourni de plans détaillés à la Ville quant au concept des salles de classe temporaires.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

Le conseiller Martin fait remarquer que, dans le projet de résolution visant le *Règlement sur le stationnement payant*, dont l'adoption est prévue à la séance extraordinaire de ce soir, on peut lire que le taux de 3 \$ l'heure s'appliquera au secteur situé à l'est de l'avenue Wood et que le taux de 2 \$ l'heure s'appliquera au secteur situé à l'ouest de l'avenue Wood. Par conséquent, l'avenue Wood n'est pas incluse dans l'une ou l'autre de ces zones, conformément à la résolution. La conseillère Samiotis indique que l'avenue Wood est située au cœur de deux zones différentes, une au nord et l'autre au sud du boulevard de Maisonneuve, selon les codes de couleurs de l'annexe A qui fait partie intégrante du règlement.

Le directeur général fait remarquer que les taux n'ont pas été changés. Par conséquent, le stationnement sur l'avenue Greene continue de se chiffrer à 2 \$ l'heure.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

ÉTUDE DE STANTEC SUR LA CIRCULATION

M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, M. William Ta, d'Hydro Westmount, M. David Herz, gestionnaire de projets, et M. Jean Hamaoui, ingénieur principal, représentants de Stantec, se joignent à la réunion à 16 h 17.

Le directeur général adjoint Hurtubise informe le Conseil que l'ACT a accepté l'étude de Stantec sur la circulation et a recommandé qu'elle soit présentée au Conseil.

M. Herz présente un survol de l'étude sur la circulation. Il explique que l'étude avait pour but de fournir un portrait des conditions de sécurité routière sur la rue Sainte-Catherine entre l'avenue Lansdowne et l'avenue Clarke, et de fournir des propositions visant à rectifier, en ce qui a trait à la sécurité routière, tout problème relevé pendant le processus.

M. Herz souligne la méthodologie adoptée par Stantec dans le cadre de l'étude. Il explique que le site a été visité de nombreuses fois; les résidents ont été consultés, et il a été tenu compte du nombre de véhicules en circulation; de plus, les données à cet égard ont été analysées, de même que les données portant sur les accidents liés à la circulation dans le secteur.

M. Herz résume les principaux problèmes révélés par l'étude. Premièrement, le cycle des feux de circulation sur la rue Sainte-Catherine est trop court pour que les feux soient coordonnés. Étant donné que de nombreux feux de circulation sont situés à proximité les uns des autres, cette coordination est particulièrement importante. Deuxièmement, le risque associé au volume relativement élevé de véhicules du service des Travaux publics près de l'immeuble d'habitation avoisinant, à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et de la rue Bethune, est accru en raison de l'emplacement du passage piétonnier, situé trop loin de l'intersection. Troisièmement, le croisement à épaulement entre la rue Sainte-Catherine, l'avenue Lewis et la place Park n'offre qu'une visibilité réduite aux automobilistes. M. Herz explique qu'il est difficile pour les automobilistes se dirigeant vers le nord sur l'avenue Lewis de saisir une occasion de tourner sur la rue Sainte-Catherine. Il ajoute que les feux sont programmés pour donner une légère avance aux automobilistes provenant de la place Park et qui traversent l'intersection.

La conseillère Lulham se joint à la réunion à 16 h 29.

M. Herz présente les solutions proposées par Stantec.

Premièrement, la Ville doit mettre en place un plan de synchronisation fonctionnant selon un cycle de 100 secondes. M. Herz indique que les cycles seront synchronisés et programmés selon la vitesse imposée. Cela signifie que l'automobiliste arrêté à un feu rouge sur l'avenue Landsdowne peut atteindre l'avenue Clarke, et vice-versa, lorsqu'il se déplace à la vitesse imposée. Par conséquent, cette mesure dissuadera les automobilistes de faire des excès de vitesse. M. Herz recommande d'ajouter des détecteurs à bon nombre des approches secondaires vers la rue Sainte-Catherine. Ainsi, l'afflux de la circulation s'effectuera de manière plus fluide sur la rue Sainte-Catherine.

Deuxièmement, la Ville doit évaluer la pertinence de changer le sens de la circulation sur l'avenue Abbott, sur l'avenue Hillside entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe, et sur l'avenue Metcalfe entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Hillside. Plus précisément, l'avenue Abbott est actuellement à double sens, ce qui est également le cas pour l'avenue Metcalfe, et l'avenue Hillside est à sens unique en direction ouest. M. Herz recommande de rendre l'avenue Abbott à sens unique vers le sud, de garder l'avenue Hillside à sens unique vers l'est jusqu'à l'avenue Metcalfe et de changer la portion de la rue entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe pour qu'elle devienne à sens unique vers l'ouest. M. Herz explique que cela simplifiera le réseau et permettra d'éliminer les feux de circulation à l'intersection de l'avenue Abbott et de la rue Sainte-Catherine.

En réponse à une question du maire, M. Hamaoui répond que les nouveaux feux de circulation sont dotés de la technologie numérique.

La conseillère Lulham informe le Conseil que Stantec a consulté les résidents du secteur et y a déambulé avec eux. Par conséquent, les résidents avec qui elle a discuté de certaines des recommandations du rapport sont en faveur des solutions proposées. Elle explique que les résidents mentionnent le problème des excès de vitesse sur l'avenue Hillside et que, lorsque les automobilistes se dirigent vers le nord sur l'avenue Abbott, ils ont tendance à conduire plus rapidement une fois qu'ils ont laissé leurs enfants à l'école de ce secteur. Le virage à droite forcé sur l'avenue Metcalfe à partir de l'avenue Hillside et les panneaux indicateurs d'arrêt à l'intersection et des avancées des trottoirs calmeront les ardeurs des automobilistes.

Le conseiller Drury veut savoir si la possibilité d'éliminer les feux de circulation au coin de l'avenue Redfern a été étudiée. M. Herz répond par l'affirmative. Il explique que l'intersection a été jugée plus sécuritaire avec les feux de circulation et que ces derniers doivent demeurer là où ils sont en raison de l'école située à cette intersection. Le conseiller Drury fait remarquer qu'il existe déjà des feux de circulation sur l'allée Hillside Lane, à un demi-coin de rue de l'avenue Redfern. M. Hamaoui répond que le remplacement des feux de circulation de l'avenue Redfern par un panneau indicateur d'arrêt pourrait être étudié.

Le directeur Hurtubise appuie les recommandations de Stantec concernant la synchronisation des feux de circulation, les contrôleurs qui, explique-t-il, feront partie du budget de 2016, les changements directionnels de l'avenue Abbott, de l'avenue Hillside entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe et de l'avenue Metcalfe entre la rue Sainte-

Catherine et l'avenue Hillside, et les améliorations pour l'intersection de l'avenue Bethune, dont il est question ci-dessous.

La conseillère Lulham explique que, avec l'appui du Conseil, elle discutera plus avant des propositions avec les résidents du secteur afin d'obtenir leur appui.

Concernant la méthodologie utilisée pour le dénombrement des véhicules en circulation, la conseillère Davis veut savoir s'il a été tenu compte des piétons traversant en dehors des passages imposés à ces intersections. M. Herz répond par l'affirmative.

Troisièmement, se reportant à la figure 16 du rapport, M. Herz présente la recommandation visant les feux de circulation de l'avenue Bethune, qui doivent être déplacés plus près de l'intersection, ce qui la rendra plus restreinte et plus sécuritaire.

Le maire approuve le fait que les résidents du secteur visé aient été consultés pendant toute la durée de la préparation du rapport.

- **Il est convenu** que la conseillère Lulham présentera les recommandations de Stantec aux résidents du secteur visé afin d'obtenir leur appui. Plus précisément, elle discutera de la synchronisation des feux de circulation, des changements directionnels prévus pour l'avenue Abbott, pour l'avenue Hillside entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe et pour l'avenue Metcalfe entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Hillside, ainsi que du repositionnement des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Bethune.

M. Herz, M. Hamaoui et M. Ta quittent la réunion à 17 h 2.

En ce qui a trait à l'ambiguïté soulevée par le projet de résolution visant l'adoption du *Règlement sur le stationnement payant*, M^e St-Jean informe le Conseil que le règlement n'est en aucun cas ambigu. La conseillère Samiotis se reporte à l'annexe A abordée plus tôt, et M^e St-Jean explique que le règlement ne décrit pas les zones de la même façon que ce qui est présenté dans le projet de résolution; les codes de couleur de l'annexe A indiquent plutôt l'emplacement de la Zone A et de la Zone B.

La réunion est ajournée à 17 h 3, pour faire place à la séance extraordinaire du Conseil. La réunion reprend à 17 h 12.

Le conseiller Martin félicite Stantec pour son rapport. Le directeur général adjoint Hurtubise informe le Conseil que la Ville a donné au cabinet le mandat d'analyser l'intersection de l'avenue Clarke et de la rue Sainte-Catherine dans le cadre de l'étude sur le Sud-est.

BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le directeur général adjoint déclare que, actuellement, le terrain de stationnement du CLW offre deux prises de 120 V pour le chargement des véhicules électriques. Il propose l'installation d'une borne de chargement dotée de prises de 240 V. Il explique qu'Hydro-Québec commandite l'installation de ces systèmes. Le directeur général adjoint Hurtubise indique que les prises de chargement rapide de 400 V ne sont généralement utilisées que le long des autoroutes.

Le maire recommande qu'une analyse des profits et pertes soit effectuée. Le maire Trent et le directeur général adjoint Hurtubise notent qu'il n'y aura pas de profits importants, mais que ladite analyse doit être effectuée, du moins de façon sommaire, pour faire en sorte que la Ville s'assure de ne pas perdre d'argent.

Le directeur général adjoint Hurtubise explique que les automobilistes devront payer un taux horaire, pour une durée maximale de quatre heures, conformément aux règlements de la Ville visant le stationnement.

- **Il est convenu** qu'une résolution soit rédigée et approuvée afin de conclure une entente officielle avec Hydro-Québec quant à la commandite par cette dernière de l'installation d'une borne de chargement dans le terrain de stationnement du CLW.

La conseillère Lulham recommande de tenir compte de la possibilité d'installer une borne de chargement dans le terrain de stationnement de l'avenue Lewis. Elle explique que les résidents de ce secteur n'ont pas d'espace pour stationner leur véhicule sur le terrain de leur propriété et que, par conséquent, ils ne peuvent pas posséder une voiture électrique. Le directeur général adjoint répond qu'il examinera la question.

PHASE 1 DU PROGRAMME DE RÉFECTION DE L'AVENUE WESTMOUNT

M^{me} Elisa Gaetano, directrice adjointe des Travaux publics – Ingénierie et Infrastructure, se joint à la réunion à 17 h 23.

M^{me} Gaetano informe le Conseil que la Ville publiera des appels d'offres visant le projet de réfection de l'avenue Westmount le 20 avril. Elle explique les deux options pour la portée des travaux à effectuer dans le cadre de la première phase du projet. La première option consiste à effectuer les travaux à partir de l'avenue Belmont jusqu'à l'avenue Grosvenor. La deuxième option consiste à effectuer les travaux à partir de l'avenue Belmont jusqu'à l'avenue Victoria, à l'exclusion de cette intersection. Les deux options se traduisent par la réfection complète des trottoirs et de la chaussée, la construction d'un réseau fluvial souterrain pour réduire le flot des eaux qui s'écoulent actuellement dans les drains vers les égouts de la partie basse de Westmount, dont la capacité est limitée. Toutefois, avec la deuxième option, les travaux permanents seront réalisés. Par conséquent, M^{me} Gaetano recommande cette option. Les deux options ont été approuvées par l'ACT et par le CCU.

M^{me} Gaetano déclare que les travaux seront effectués du lundi au samedi afin que tout soit terminé avant la rentrée des classes à la fin d'août. La Ville dépêchera des inspecteurs sur le site six jours par semaine.

La conseillère Samiotis demande que M^{me} Gaetano collabore avec M. Sebastian Samuel, du service des Communications, afin de mettre au point un plan de communication ainsi qu'un rendu visuel du concept du projet. M^{me} Gaetano informe le Conseil qu'elle a discuté avec le conseiller Cutler et que deux rencontres publiques sont prévues, l'une à l'intention des résidents de l'avenue Westmount et l'autre à l'intention des résidents de l'avenue Prince-Albert.

La conseillère Samiotis veut savoir si le remplacement prévu des luminaires de rue de type cobra par des lampadaires de type Washington modifiera le nombre des réverbères. M^{me} Gaetano répond par la négative.

La conseillère Lulham fait remarquer que les plans prévoient la création d'avancées et d'un trottoir surélevé aux intersections de l'avenue Westmount avec l'avenue Roslyn et l'avenue Grosvenor. M^{me} Gaetano explique que la circulation sera plus calme et que la distance pour traverser la rue sera réduite.

M^{me} Gaetano informe le Conseil que le service des Travaux publics a effectué une révision des spécifications des matériaux appartenant à la Ville, plus précisément en ce qui a trait au béton, au type de béton utilisé, à l'épaisseur du béton et à la qualité du treillis métallique.

Elle rapporte que les spécifications visant la gestion de la circulation ont été incluses dans l'appel d'offres de la Ville, ainsi que celles visant les mesures de protection devant être prises pour prévenir les dommages aux arbres et à la végétation entourant les sites où les travaux sont effectués.

La conseillère Lulham et le conseiller Martin félicitent M^{me} Gaetano pour son travail.

Le conseiller Drury veut savoir si les normes en vigueur dans l'État de New York ont été examinées. Il souligne le changement marqué de la qualité des routes de chaque côté de la frontière. M^{me} Gaetano répond par l'affirmative, ajoutant que les normes en vigueur en Ontario et au Nouveau-Brunswick ont également été examinées. Elle explique que les fluctuations de température au Québec sont particulièrement intenses comparativement à celles de l'État de New York.

Le maire Trent souligne l'importance de compter sur des inspecteurs d'assurance de la qualité pour faire en sorte que les spécifications soient respectées pendant toute la durée de l'exécution des travaux. M^{me} Gaetano répond que, en plus des deux techniciens du service des Travaux publics, deux autres employés ont récemment été embauchés pour s'occuper de ces questions.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

En réponse à une question de la conseillère Davis, M^{me} Gaetano indique qu'il est prévu que le contrat visant les travaux à effectuer sur l'avenue Prince-Albert sera attribué le 2 mai.

Le conseiller Drury informe le Conseil de la présence d'une large fissure sur le trottoir à l'intersection de l'avenue Greene et du boulevard de Maisonneuve. M^{me} Gaetano répond que la garantie de cinq ans dont jouit la Ville quant aux trottoirs est toujours en vigueur. Par conséquent, une demande sera acheminée à l'entrepreneur afin qu'il effectue la réparation.

La conseillère Samiotis fait remarquer que les pavés de granit de l'avenue Greene ne sont plus de niveau égal. M^{me} Gaetano répond que la garantie de cinq ans dont jouit la Ville quant aux pavés est toujours en vigueur. Une rencontre a été prévue avec l'entrepreneur pour aborder ce problème.

COULEURS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE WESTMOUNT

Le directeur général présente la proposition de M. Patrick Raggio, directeur du service des Travaux publics, quant aux couleurs des véhicules de la Ville. Le directeur Raggio recommande que les nouveaux véhicules à passagers du service des Travaux publics soient peints en blanc, que tous les véhicules actuels demeurent tels quels, que seuls les nouveaux véhicules de remplacement soient repeints et que tous les véhicules lourds ou transporteurs d'équipement conservent leur couleur marron jusqu'à avis contraire.

- **Il est convenu** que la Ville suivra les recommandations du directeur Raggio quant aux couleurs des véhicules de la Ville. Plus précisément, les nouveaux véhicules à passagers du service des Travaux publics seront peints en blanc, tous les véhicules actuels demeureront tels quels, seuls les nouveaux véhicules de remplacement seront repeints et tous les véhicules lourds ou transporteurs d'équipement conserveront leur couleur marron jusqu'à avis contraire.

M^{me} Gaetano quitte la réunion à 17 h 49.

RAPPORT SUR LES ARBRES – TABLE DE CONCERTATION

La conseillère Lulham informe le Conseil de la proposition formulée par la table de concertation pour identifier au moyen d'affiches 50 arbres remarquables sur le mont Royal, dont deux sont situés dans le Bois Summit, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. Elle présente le plan de la table de concertation visant à attacher des affiches élastiques aux arbres. Elle transmet la réponse qu'elle a formulée, soit que la Ville ne pose pas d'affiches sur ses arbres. La conseillère Lulham informe le comité que la Ville désire inclure une indication sur le tableau d'avis devant le Bois Summit quant à la présence de

deux arbres remarquables au sein du Bois. Elle demande l'avis des membres du Conseil à cet égard.

- **Il est convenu** que la Ville refusera l'installation d'affiches sous toute forme que ce soit sur ses arbres. La Ville offrira toutefois d'inclure, sur le tableau d'avis situé devant le Bois, une indication soulignant la présence de deux arbres remarquables dans le Bois Summit.

SYSTÈME DE STATIONNEMENT PAYANT PAR PLAQUE – MISE À JOUR DÉFINITIVE

M. Greg McBain, directeur de la Sécurité publique, et M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joignent à la réunion à 17 h 49.

En réponse à une question du conseiller Drury, le directeur McBain informe le Conseil que, dans la Ville de Montréal, certaines bornes de péage sont installées sur une base en béton tandis que d'autres sont installées directement sur le trottoir.

M. Vallières résume l'état du projet à cette dernière étape. Au total, 73 bornes de péage seront installées ce printemps, au coût de 1 085 571 \$, un montant légèrement supérieur à celui prévu au budget pour le projet. Il souligne que la Ville ne devra commencer à payer pour la garantie prolongée de quatre ans qu'après la première année, une fois éteinte la garantie standard d'un an. Le montant à payer par la Ville pour ladite garantie prolongée se chiffre à 15 000 \$ par année.

M. Vallières informe le Conseil que le projet sera lancé tel que prévu le 2 mai à 10 h, au coin de l'avenue Greene et du boulevard de Maisonneuve. Le maire Trent, le conseiller Cutler et le directeur général seront présents, ainsi que tous les autres membres du Conseil qui désireront être présents.

La conseillère Lulham souligne le besoin de décider du nombre et de l'emplacement des parcomètres qui resteront en place pour être convertis en poteaux de stationnement pour vélos. Elle indique que M^{me} Jaimie Gerbrandt, l'horticultrice de la Ville, doit planifier la commande des fleurs en fonction de l'espace qui sera libéré. Le directeur général adjoint confirme qu'il fera un suivi auprès du directeur Raggio à ce sujet.

M. Vallières énumère les noms des personnes et des organismes ayant participé au projet.

Le directeur McBain présente le plan de communication lié au lancement du nouveau système de stationnement payant par plaque. Il distribue des exemplaires de la fiche d'information qui présente la façon d'utiliser le nouveau système, fiche qui sera distribuée à toutes les résidences et publiée en couleur, sur une page entière, dans *The Westmount Independent*.

Le conseiller Drury veut savoir si l'application mobile Passport Canada prise en charge par Google fonctionnera sur les appareils BlackBerry. M. Vallières répond qu'il examinera la question.

Le conseiller Martin souligne le potentiel d'analyse des données sur le stationnement que permet ce nouveau système de stationnement payant par plaque. Il explique que, lorsque les conducteurs seront plus familiers avec le système, il sera possible de leur demander d'entrer le nom de la rue sur laquelle ils stationnent leur véhicule. Étant donné que chaque rue peut être classée comme une zone, les données compilées permettront à la Ville d'évaluer ses restrictions de stationnement en conséquence et d'informer les automobilistes du nombre de véhicules déjà stationnés sur une rue donnée.

Le directeur général Deegan félicite M. Vallières, le directeur McBain et le conseiller Cutler pour cette initiative d'avant-garde.

Le directeur général informe le Conseil que M. Vallières a développé un nouvel outil de gestion des projets qui remplace le format actuel utilisé pour le document « Travaux publics – Sommaire des projets ». M. Vallières présente le nouveau format et explique qu'il sert à démontrer que chaque projet respecte le calendrier prévu, ou est en avance, en retard, terminé ou reporté, ainsi que les coûts à jour du projet relativement au budget. Il explique que cela permettra à la Ville de mieux planifier ses projets à venir.

Le maire recommande de préciser, pour les projets reportés, si la date prévue pour la reprise des travaux du projet a été fixée ou si le projet est reporté pour une durée indéterminée.

Le directeur général informe le Conseil que, étant donné que ce nouvel outil de gestion des projets en est encore à ses débuts, M. Vallières fournira une présentation plus détaillée aux membres du Comité plénier lors d'une prochaine réunion.

Le directeur général adjoint Hurtubise, le directeur McBain et M. Vallières quittent la réunion à 18 h 26.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La conseillère Samiotis présente la recommandation de l'administration quant au renouvellement du mandat de M^{me} Julia Gersovitz et de M^{me} Andrea Wolff, respectivement présidente et membre du CCU.

- **Il est convenu** que la Ville renouvellera les mandats de M^{me} Julia Gersovitz et de M^{me} Andrea Wolff à titre de présidente et de membre, respectivement, du CCU.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – SECTEUR COMMERCIAL

La conseillère Davis présente le point. Elle explique que les résidents ont besoin des services des magasins de détail et des commerces de proximité. Toutefois, parmi ces services, bon nombre de magasins de détail connaissent des difficultés financières en raison du vieillissement de la population du secteur et de la tendance qu'ont les résidents plus jeunes à effectuer leurs achats en ligne.

La conseillère Lulham recommande que la Ville embauche un employé qui se concentrera sur le développement économique du secteur du commerce de détail de la Ville, ainsi que sur d'autres institutions commerciales. Cet employé consultera les marchands et les résidents pour connaître leurs préoccupations et recevoir leurs suggestions. Il verra à encourager la coordination des espaces commerciaux vacants et l'installation de magasins éphémères dans ces locaux inoccupés. Il fournira également aux marchands de la formation sur les médias sociaux. La conseillère Lulham recommande de procéder au moyen d'un contrat d'un an jumelé à un budget d'exploitation afin que la personne retenue puisse coordonner des activités comme de la formation. La conseillère Lulham présente cette embauche comme un service que la Ville peut fournir à ses marchands en retour du paiement de leurs taxes municipales. Elle note que la revitalisation du secteur doit être considérée comme un projet à long terme.

Le maire exprime son appui quant à cette proposition. Il fait remarquer que les taxes provenant des commerces représentent 27 % du revenu total des taxes imposées par la Ville depuis 2009; cependant, cette proportion était de 32 % en 2001. Il fait également remarquer que, en raison de la fusion, les revenus de taxes commerciales ont augmenté de 34 % en dollars constants pendant la période de 2001 à 2016, tandis que le revenu total des taxes a augmenté de 54 % et que les taxes imposées au seul secteur résidentiel ont augmenté de 62 %.

La conseillère Smith exprime son appui quant à cette proposition.

- **Il est convenu** que le directeur général et M^{me} Jocelyne Dragon, directrice du service des Ressources humaines, directrice des Finances et trésorière, fourniront au Conseil la description des tâches et le salaire proposé pour l'ouverture éventuelle d'un poste.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La réunion est ajournée à 19 h 40. La réunion reprend à 20 h 25.

AFFAIRES NOUVELLES : TRAVERSE POUR PIÉTONS AU COLLÈGE DAWSON

La conseillère Lulham informe le Conseil d'une pétition soumise par un employé du collège Dawson et comportant 800 signatures, présentée à la Ville par M^{me} Amanda Jelowicki, de Global News, avec qui avait communiqué l'employé ayant lancé la pétition, quant à

l'installation d'un passage piétonnier sur le boulevard de Maisonneuve, entre l'avenue Atwater et l'avenue Wood. L'ACT a discuté de la proposition. Trois options ont été présentées pour la possibilité d'un passage piétonnier : la première option prévoit un passage protégé, formé de lignes peintes délimitant une zone protégée par un feu de circulation doté d'un cycle qui comprend une durée précise pour la traversée des piétons; la deuxième option prévoit un passage sur demande, soit un feu de circulation doté d'un bouton sur lequel le piéton doit appuyer pour déclencher une durée précise pour la traversée, et la troisième option prévoit simplement des lignes peintes.

La conseillère Lulham déclare que le directeur général adjoint a suggéré que les étudiants en génie civil de Dawson participent à l'analyse des trois options susmentionnées en tenant compte des données sur la circulation des piétons et des véhicules. Le directeur général adjoint et le directeur Raggio ont communiqué avec le collège à cet égard.

La conseillère Lulham explique que la construction visant le tunnel reliant le collège Dawson à la Plaza Alexis-Nihon est à la source de cette demande.

La conseillère Davis veut savoir si le passage piétonnier fera l'objet de la même gestion que la piste cyclable du boulevard de Maisonneuve. La conseillère Lulham répond que les cyclistes sont obligés de s'arrêter à chaque passage piétonnier pour laisser passer les piétons, ajoutant que la présence d'un passage protégé et d'un bouton pour demander le passage constitue un feu de circulation qui obligera d'autant plus les cyclistes à s'arrêter.

En réponse à une question du conseiller Drury, la conseillère Lulham indique qu'aucun accident impliquant des personnes traversant le boulevard de Maisonneuve entre le collège Dawson et la Plaza Alexis-Nihon n'est survenu.

AFFAIRES NOUVELLES : SERVICE DE VOITURIER À LA SYNAGOGUE SHAAR HASHOMAYIM

La conseillère Smith informe le Conseil que, le jeudi précédent à 8 h 30, une activité d'envergure s'est déroulée à la synagogue Shaar Hashomayim. Elle indique qu'un nouveau service de voiturier a stationné les véhicules des personnes invitées à l'activité sur l'avenue Metcalfe, jusqu'à la rue Sainte-Catherine, sans tenir compte des restrictions de stationnement en vigueur sur un des deux côtés de l'avenue. Le service de Sécurité publique a rédigé des contraventions pour tous les véhicules stationnés illégalement.

- **Il est convenu** que la Ville discutera de cette question avec Shaar Hashomayim afin que les employés du nouveau service de voiturier de la synagogue reçoivent les instructions nécessaires.
- **Il est convenu** que ce point fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion de l'ACT.

AFFAIRES NOUVELLES : SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD DE MAISONNEUVE

Le conseiller Drury rapporte que les feux de circulation de la Ville de Montréal installés le long du boulevard de Maisonneuve arborent une flèche verte dans leur cycle, ce qui permet aux cyclistes de traverser les intersections avant que les automobilistes puissent tourner à gauche.

- **Il est convenu** que l'ACT discutera de la possibilité d'inclure une flèche verte dans le cycle des feux de circulation du boulevard de Maisonneuve.

AFFAIRES NOUVELLES : COMITÉ POUR UN RAPPORT SUR LES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION CHARBONNEAU

Le maire Trent informe le Conseil de sa participation à un comité non partisan qui produira un rapport sur la mise en œuvre, ou sur l'absence de la mise en œuvre, des recommandations découlant des audiences de la commission Charbonneau. Il explique que, bien qu'il ne soit pas d'accord avec certaines des recommandations de la Commission, le rapport en tant que tel ne doit pas être mis en veilleuse. Il informe le Conseil qu'il rencontrera M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, pour discuter de la question et pour insister sur le fait que sa participation prendra fin si jamais le comité s'en prend de façon partisane au Parti libéral du Québec.

DIVERS : COCKTAIL DU CENTENAIRE DU CCU

La conseillère Davis félicite la conseillère Samiotis pour son travail en ce qui a trait à la planification du cocktail du centenaire du CCU, qui a eu lieu la semaine précédente. Les membres du Conseil appuient les félicitations de la conseillère Davis.

- **Il est convenu** que, dans les années à venir, la Ville continuera de former une haie d'honneur et demandera aux invités de confirmer leur présence au cocktail.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier.

La réunion est ajournée à 21 h 6.

Peter F. Trent
Maire

M^e Martin St-Jean
Greffier

